

Image not found or type unknown



Cotisation assurance volontaire

Par **Iaco**, le **08/04/2010** à **16:22**

Bonjour j etais fonctionnaire a france telecom et suis actuellement en disponibilite pour convenance personnelle(avec une prime de depart representant 22 mois de salaire) depuis octobre 2009 jusqu a l'age de ma retraite en juillet 2012 .l 'urssaf me demande des cotisations trimestrielles de 1100euros pour assurance volontaire, montant qui ne m a jamais ete specifie sur le contrat de mise en disponibilite avec france telecom .Quels sont mes droits vis a vis de france telecom qui s est bien gardé de me dire que je devrai encore cotiser 1100e par trimestre .Merci de votre reponse Cordialement